

BON DE COMMANDE DE SERVICES ET DE SUPPORT

Code client :

ABONNEMENT AU SERVICE

Ce contrat d'abonnement correspond à un droit d'usage du logiciel frizbi. Il débute à la date de mise en service.

Conformément aux conditions négociées avec agéa, le présent contrat engage obligatoirement le nombre total de vos points de vente.

Désignation	Quantité	Prix Total TTC
ABONNEMENT MENSUEL FRIZBI		
<input type="checkbox"/> 1 POINT DE VENTE	1	29,40 € TTC
<input type="checkbox"/> 2 POINTS DE VENTE	2	48.00 € TTC
<input type="checkbox"/> 3 POINTS DE VENTE	3	72.00 € TTC
<input type="checkbox"/> 4 POINTS DE VENTE	3	96.00 € TTC
COÛT DU SMS UNITAIRE FRANCE*	-	0,069 € TTC
SMS OFFERTS / MOIS (PAR POINT DE VENTE)**	100	0,00 € TTC

* 160 caractères ou multiple de 153 en SMS longs - Coût SMS vers l'étranger, voir article 7.5 des CSS.

** Les SMS non consommés sont non-reconductibles le mois suivant

OPTION

L'option Planning Event dispose de deux niveaux d'accompagnement définis en fonction du nombre de campagnes :

- **Le Club Platine**, comprenant la gestion de 3 campagnes marketing SMS (3 programmations) au maximum / an* (hors coût sms)
- **Le Club Infinite**, comprenant la gestion illimitée de campagnes marketing SMS / an (hors coût sms)

* Les gestions de campagnes marketing SMS non réalisées sont non reductibles à l'année suivante. 96,00 € TTC par campagne supplémentaire.

Désignation	Quantité	Prix Total TTC
ABONNEMENT MENSUEL PLANNING EVENT (option à cocher)		
<input type="checkbox"/> CLUB PLATINE	1	15,00 € TTC
<input type="checkbox"/> CLUB INFINITE	1	19,80 € TTC

MISE EN SERVICE & SUPPORT

Les frais de mise en service et de support comprennent :

- La création de votre interface privative
- La création de votre smsthèque personnalisée
- Le nettoyage et import de votre répertoire clients
- Une formation téléphonique d'une heure auprès de vos collaborateurs
- Un rendez-vous téléphonique auprès de vos collaborateurs 1 mois après la formation initiale
- Un accès illimité au support du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h45 (17h30 le vendredi) :
 - o par téléphone : 02 23 44 84 50
 - o par email : contact@j2stelecom.com

Désignation	Quantité	Prix Total TTC
MISE EN SERVICE		
FRAIS DE MISE EN SERVICE PAR POINT DE VENTE*	1	150,00 € TTC

*Une remise de 20% est accordée sur ces frais aux jeunes agents (moins de 2 ans).

ENGAGEMENT

Validité de la proposition : 1 mois

Conditions de règlement : par prélèvement automatique le 20 du mois (abonnement terme à échoir, consommation terme échu)

Durée d'engagement : durée initiale d'un an (tacite reconduction annuelle ensuite) – cf article 6 des CSS

Conditions de résiliation : sur courrier recommandé 1 mois avant la date anniversaire – cf article 6 des CSS

Si souscription à l'option Planning Event : mêmes conditions que le service frizbi

Fait à _____, le _____

Nom de la société : _____
 Forme juridique : _____
 N° adhérent agéa : _____
 Prénom et Nom : _____
 Qualité : _____
 Signature : _____
 Cachet de la société : _____

J2S TELECOM
 Représenté par M. Stanley JAGLIN

Signature & cachet de la société :

J2S TELECOM
 11 Rue Louis Blériot
 Ker Lann - 35170 Bruz
 Tél. 02 23 44 84 50
 Siret : 519 979 751 00038 RCS Rennes

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Mandat de Prélèvement SEPA

 En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez J2S TELECOM à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de J2S TELECOM.
 Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence unique du mandat : _____ Identifiant créancier SEPA : FR29ZZZ570139
 (A réclamer au Service Comptabilité de J2S TELECOM)

Débiteur : _____ Créancier :
 Votre Nom : _____ J2S TELECOM
 Votre adresse : _____ 11 rue Louis Blériot – Ker Lann
 Code Postal : _____ Ville : _____ 35170 Bruz
 PAYS : _____ FRANCE

IBAN

BIC

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel

Signé à _____ Le _____

Signature : _____

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Conditions Spécifiques au Service Notification SMS

1. DÉFINITIONS

En complément des définitions des Conditions Générales de Service disponibles sur <https://www.j2stelecom.com/cgs> dont le Client (ci-après « le Client ») reconnaît avoir pris connaissance et en acceptant les termes et du Bon de Commande de Service signé entre J2S TELECOM (ci-après « le Prestataire ») et le Client, les termes suivants utilisés dans les présentes Conditions Spécifiques de Service et qui figurent en majuscule auront la signification suivante :

« **Service** » désigne le Service de Notification SMS, objet des présentes Conditions Spécifiques de Service.

« **Mise en Service** » désigne la mise en œuvre du Service.

« **Date de Mise en Service** » désigne la date à laquelle le Service est opérationnel et prêt à être utilisé par le Client et correspond à la date de début de facturation du Service.

« **Site Client** » ou « **Site** » désigne le Site du Client situé en France Métropolitaine où le Service est fourni par J2S TELECOM et dont la ou les adresse(s) figure(nt) dans le Bon de Commande de Service.

« **Équipement du Client** » désigne le ou les équipement(s) de télécommunication et tout équipement connexe, propriétés du Client ou sous contrôle et notamment les Équipements informatiques du Client.

« **Heures Ouvrables** » désigne la plage horaire allant du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h00 à 18h00, hors week-ends et jours fériés en France Métropolitaine.

« **Défaillance** » désigne une indisponibilité totale du Service sur un Site Client exclusivement imputable au réseau rendant impossible l'acheminement des sms.

2. DESCRIPTION ET CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE

2.1 Le Service fourni par le Prestataire est un service d'envoi de sms acheminés via le réseau internet.

2.2 La fourniture du Service sur un Site Client suppose l'existence d'un accès à Internet à la charge du Client.

2.3 Le Service permet l'envoi en nombre. Le Site Client doit toutefois avertir le Prestataire pour tout envoi supérieur à 10 000 sms, ceci afin de permettre au Prestataire de suivre le bon déroulement de l'opération. L'envoi en nombre n'est autorisé qu'aux Heures Ouvrables, le Site Client est seul responsable de tout retard dans la transmission des sms.

2.4 Le Client prendra les mesures nécessaires afin de s'assurer que ses Équipements sont agréés ou à défaut, ont fait l'objet d'une attestation de conformité.

2.5 Le Client est responsable de ses données informatiques et papier, de son fichier de destinataires des SMS. Le Client est notamment responsable des éventuelles déclarations corrélatives à la CNIL. Par ailleurs, Le Client reconnaît être informé de ses obligations, dans le cadre de l'utilisation d'un moyen de communication par SMS, et ainsi respecter les conditions d'usage fixées par la CNIL et la LEN (article 22 de la Loi « Pour la confiance dans l'économie numérique » stipulant notamment que les envois de sms commerciaux ne sont autorisés que si la personne destinataire a préalablement accepté de recevoir ce type de message. Le Client peut toutefois adresser des sms de prospection à des personnes qui sont déjà ses clients pour des produits ou des services analogues à ceux qu'ils ont déjà achetés (ces derniers doivent néanmoins avoir la possibilité de demander gratuitement à ne plus recevoir de sms).

3. CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE

Une interface de gestion sera mise à disposition du Client. Les identifiants du Client pour cet outil sont personnels et confidentiels. Le Client s'engage par conséquent à en assurer la sécurité, à en préserver la confidentialité. Il est seul responsable de l'utilisation faite de ses identifiants, quel que soit l'utilisateur, et des conséquences qui en résultent. Toute connexion ou opération effectuée à partir des identifiants du Client sera réputée avoir été effectuée par ce dernier.

4. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

4.1 Prise de Commande – Dans l'attente de la mise à disposition de cette interface, pour toute commande de service, le Client adressera par courrier papier ou électronique à l'administration des ventes du Prestataire un Bon de Commande dûment rempli et signé, ainsi que toutes les Annexes afférentes à la commande. Le Bon de Commande sera soumis aux Conditions Spécifiques de Service ainsi qu'aux Conditions Générales de Service en vigueur au jour de la Commande. Le Prestataire se réserve le droit de refuser tout Bon de Commande insuffisamment renseigné et/ou incomplet.

4.2 Date de Mise en Service – Sous réserve de son acceptation, le Prestataire accusera réception par courrier papier ou électronique de toute commande reçue, par l'envoi au Client d'une Date de Mise en Service. Le Prestataire mettra alors en œuvre tous les moyens commercialement raisonnables en vue de la Mise en Service. Le Prestataire ne sera en aucun cas responsable des éventuels retards, en particulier en cas de communication par le Client d'informations incomplètes et/ou erronées. Chaque Partie informera l'autre de toute difficulté qu'elle rencontre et qui est susceptible de modifier les dates indiquées dans le Planning Prévisionnel.

5. OBJECTIFS DE QUALITÉ DE SERVICE

5.1 Assistance et Qualification – Le Prestataire assurera auprès de tout Client, une assistance technique et fonctionnelle afin de résoudre les éventuels incidents et/ou défaillances liés à l'utilisation du Service.

5.2 Notification de Défaillance – Le Prestataire fourni au Client un point d'entrée unique qui assure l'accueil, la prise en compte, l'aiguillage et le suivi aux Heures Ouvrables des défaillances de fonctionnement du Service signalées (ci-après désignés distinctement « **Notification de Défaillance** »). Avant de signaler une Défaillance, le Client s'assurera que celle-ci ne se situe pas sur les Equipements du/des Site(s) Client(s). Le Client devra apporter sa pleine coopération au Prestataire pour déterminer la cause du problème afin de le résoudre, en particulier en fournissant toutes les informations requises par ce dernier. Toute Notification de Défaillance adressée par le Client sera effectuée par téléphone au numéro 02.23.44.84.50 ou par courriel à l'adresse serviceclient@j2stelecom.com ou toute autre adresse ou numéro ultérieurement communiqué au Client par le Prestataire. Dès réception d'une Notification de Défaillance, le Prestataire procédera à une qualification de Défaillance.

5.3 Objectif de Rétablissement du Service – L'Objectif de Rétablissement de Service s'entend en Heures Ouvrables. Le Prestataire s'efforcera de corriger tout problème ayant causé une Défaillance du Service dans le délai de huit (8) heures à compter de la réception d'une Notification de Défaillance (ci-après « **Objectif de Rétablissement de Service** »). Le Client peut, sur demande et sous réserve que la Défaillance du Service ne lui soit imputable, bénéficier auprès du Prestataire d'un avoir égal à trente pourcents (30%) d'une Redevance Mensuelle si le Rétablissement de Service intervient plus de huit (8) heures à compter de la réception de la Notification de Défaillance. Cet avoir sera de cinquante pourcents (50%) si le Rétablissement de Service

intervient plus de seize (16) heures à compter de la réception de la Notification de Défaillance.

5.4 L'octroi des avoirs mentionnés au présent article 5 constituera la seule obligation et indemnisation due par le Prestataire, et l'unique compensation et recours du Client au titre de la Qualité du Service. La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée et aucun avoir ne sera accordé par le Prestataire lorsque l'interruption ou le non-respect d'un ou de plusieurs Objectif(s) de qualité de Service défini(s) au présent article 6 résultera ; (i) d'un cas de force majeure tel que mentionné à l'article 6.2 des Conditions Générales ; (ii) du fait d'un tiers ou du fait du Client (notamment en cas d'acte ou d'omission de ce dernier) ; (iii) du fait d'un équipement du Client, du Site Client ou d'un Service non fourni par le Prestataire ; (iv) d'une maintenance planifiée ; (v) d'une perturbation ou interruption dans la fourniture ou l'exploitation des moyens de communications fourni au Client ou au Site Client par son fournisseur d'accès à Internet.

6. DURÉE

6.1 La Période Initiale du Service fourni est stipulée dans le Bon de Commande de Service, elle commence à compter de la Date de Mise en Service. Les Périodes de Reconduction consistent en des périodes successives d'un (1) an et commencent le jour suivant la fin de la Période Initiale.

6.2 Chacune des Parties pourra demander à l'autre Partie, par courrier recommandé, de cesser la fourniture d'un Service en respectant un préavis d'un (1) mois.

6.3 Dans le cas d'une résiliation du Service intervenant pendant la Période Initiale, le montant des Frais de Résiliation Anticipée pour un Site Client sera égal à la somme des abonnements restants dus jusqu'à son terme. Dans le cas d'une résiliation du Service intervenant pendant la Période de Reconduction, le montant des Frais de Résiliation anticipée pour un Site Client sera égal à 60% de la somme des abonnements restants dus jusqu'à son terme.

7. TARIFICATION

7.1 Les consommations sont facturées au Client conformément au tarif du Prestataire en vigueur au jour de la facturation.

7.2 Les tarifs des Consommations pourront être modifiés par le Prestataire à tout moment sous réserve d'en informer le Client au moins sept (7) jours à l'avance. Néanmoins, le Client pourra de plein droit (sauf dans l'hypothèse d'une

augmentation qui résulterait d'une décision d'une autorité administrative nationale ou internationale ou de toute autre autorité compétente ou d'un événement échappant raisonnablement au contrôle du Prestataire) refuser toute augmentation des tarifs et résilier le Contrat en cours sans Frais de Résiliation Anticipée en adressant une notification au Prestataire dans les quinze (15) jours suivant la date d'effet du nouveau tarif. La résiliation sera effective dans un délai de trente (30) jours suivant la date de réception de la Notification.

7.3 Selon la mention portée dans le Bon de Commande de Service, tout ou parties des Consommations des Clients pourra être facturé forfaitairement. Dans cette hypothèse, les dispositions de l'article 7.2 s'appliqueront à cette somme forfaitaire. Dans tous les cas, sauf mention contraire spécifiée dans le Bon de Commande, les Consommations des Clients seront facturées sous forme de Consommations entre la Date de Mise en Service et la date de début de la première période de facturation. Il est également précisé que les crédits de sms non consommés au cours d'une période de facturation ne sont pas reportés sur les périodes de facturation ultérieures.

7.4. Le Prestataire se réserve le droit de facturer des frais selon les tarifs standards du Prestataire en vigueur au moment de la prestation (ci-après désignés « Frais Additionnels ») en cas d'intervention d'un technicien du Prestataire ou d'un tiers diligenté par lui sur un Site Client, lorsque ladite intervention est effectuée en réponse à une demande du Client sans que des problèmes soient ensuite constatés.

7.5 Tarifs SMS étrangers - Mise à jour novembre 2020

PAYS	TARIF UNITAIRE HT / SMS
AFRIQUE DU SUD	0,10 €
ALGÉRIE	0,020 €
ALLEMAGNE	0,114 €
ARABIE SAOUDITE (ROYAUME D')	0,042 €
ARGENTINE	0,102 €
AUTRICHE	0,112 €
BELGIQUE	0,091 €
CHILI	0,105 €
CHINE	0,070 €
CHYPRE	0,025 €
COLOMBIE	0,094 €
CÔTE D'IVOIRE	0,094 €

DOM TOM (MARTINIQUE, GUADELOUPE, ST BARTHÉLEMY, ST MARTIN, LA RÉUNION, MAYOTTE)	0,166 €
ÉMIRATS ARABES UNIS	0,042 €
ESPAGNE	0,069 €
ÉTATS-UNIS	0,072 €
GRÈCE	0,070 €
GUATEMALA	0,078 €
HONGRIE	0,164 €
ÎLE MAURICE	0,094 €
INDE	0,086 €
INDONÉSIE	0,070 €
IRLANDE	0,080 €
ISRAËL	0,073 €
ITALIE	0,072 €
JORDANIE	0,037 €
KOWEIT	0,042 €
LIBAN	0,125 €
LUXEMBOURG	0,104 €
MAROC	0,094 €
MEXIQUE	0,072 €
MONACO	0,133 €
NOUVELLE CALÉDONIE	0,247 €
PANAMA	0,110 €
PAYS-BAS	0,094 €
PÉROU	0,097 €
PHILIPPINES	0,075 €
POLYNÉSIE FRANÇAISE	0.20 €
PORTUGAL	0,125 €
QATAR	0,187 €
ROUMANIE	0,083 €
ROYAUME-UNI	0,059 €
RUSSIE	0,076 €
SINGAPOUR	0,070 €
SUISSE	0,077 €
TAÏWAN	0,084 €
TUNISIE	0,031 €
TURQUIE	0,140 €
VÉNÉZUELA	0,109 €